



Conseil économique et social

Distr. générale
6 juin 2012

Français
Original: français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Vingt-et-unième session

Genève, 27-31 août 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Catalogue of questions

Projet de compte rendu de la neuvième réunion du groupe de travail informel sur le catalogue de questions qui s'est tenue les 28 et 29 mars 2012 à Strasbourg^{1,2}

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)

I. Participation

1. La neuvième réunion du groupe de travail informel sur le catalogue de questions s'est tenue les 28 et 29 mars 2012 à Strasbourg sous la présidence de M. Bölker (Allemagne). Des représentants des pays suivants ont pris part aux travaux de cette réunion: Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Suisse. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: le Comité international de prévention des accidents du travail de la navigation intérieure (CIPA), le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), l'Union européenne de navigation fluviale (UENF) et la European River-Sea-Transport Union (ERSTU).

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2012/23.

² Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106; ECE/TRANS/2010/8, programme d'activité 02.7 b)).

II. Approbation de l'ordre du jour

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/2 (Ordre du jour)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2011/32 (Compte-rendu de la sixième réunion)

2. L'ordre du jour est approuvé sans modifications.

III. Programme de travail

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/10 (Programme de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/12 – Com. DE (Nouvelle désignation)

3. Le groupe de travail informel invite le Secrétariat à communiquer au Comité de sécurité ADN le programme de travail actualisé pour adoption.

4. Actuellement, pour la tenue de ses réunions, le groupe de travail informel s'est accordé sur l'utilisation de l'allemand comme langue de travail, mais n'a pas prévu d'interprétation, ni de traduction de documents. Le groupe de travail informel considère qu'il est nécessaire de prévoir l'interprétation de réunions et la traduction de documents pour permettre aux délégations ne maîtrisant pas la langue allemande de participer aux réunions.

5. Le Secrétariat de la CCNR indique que ses salles de réunion de Strasbourg, y compris celle équipée de 4 cabines d'interprétation sont à la disposition des organes de l'ADN pour leurs réunions. Par conséquent, les réunions du groupe de travail informel "catalogue de questions" peuvent en principe se tenir dans d'autres langues de travail, conformément aux concertations antérieures du Comité de sécurité ADN. Les interprètes nécessaires devraient dans ce cas être prévus par les délégations.

6. Au vu de l'examen des mandats particuliers confiés au Comité de sécurité, il apparaît que le groupe de travail informel "catalogue de questions" ne se cantonne plus à l'élaboration, à l'entretien et à l'actualisation du catalogue de questions ADN, mais qu'il traite également de questions générales relatives à l'organisation et à la qualité des formations et des examens. Les thèmes traités englobent l'ensemble du domaine "formation". Le groupe de travail informel approuve la proposition de l'Allemagne concernant l'actualisation de son mandat. L'Allemagne introduira une demande formelle auprès du Comité de sécurité ADN.

IV. Adaptation permanente du catalogue de questions ADN 2011

(Point 1 du programme de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/12 final DE et FR – Com. Secr. (ADN - catalogue de questions 2011 relatives au gaz)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/13 final DE et FR – Com. Secr. (ADN - catalogue de questions 2011 relatives à la chimie)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/14 final DE et FR – Com. Secr. (ADN - catalogue de questions 2011 relatives à des généralités)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/4 à 17 – Com. Secr. (Documents confidentiels, ADN questions de fond 2011)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/9 – Com. BE (Observations)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/7 – Com. Secr. (Question 232 03.0-04)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/11 – Com. NL (Question A-11)

7. Le groupe de travail informel décide de modifications visant à améliorer et à corriger le catalogue de questions ADN 2011/2013. Comme les travaux n'ont pas pu être finalisés dans le cadre de cette réunion, les délégués s'engagent à soumettre d'autres propositions de modifications avant le 15 août 2012.

A. Comparaison des versions française et allemande

(Point 1.1 du programme de travail)

8. Le groupe de travail informel s'accorde à remettre à plus tard l'examen de la procédure relative à la comparaison des versions française et allemande (janvier 2010).

B. Système d'adaptation permanente du questionnaire ADN

(Point 1.2 du programme de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/8 – Com. DE (Système)

9. Le groupe de travail informel approuve la proposition de la délégation allemande concernant la mise en place d'un système permettant une adaptation efficace et permanente du catalogue de questions. Il sera effectué un suivi de toutes les questions inscrites au catalogue de questions avec mention du nom du collaborateur en charge du traitement de la question. Concernant le suivi de l'état des travaux, la date de la résolution correspondante du comité de sécurité de l'ADN doit être mentionnée.

C. ADN 2013

(Point 1.3 (nouveau) du programme de travail)

10. Les délégués s'engagent à remettre leurs propositions d'adaptation du catalogue de questions relatif à l'ADN 2013 avant le 15 août 2012. Ils soumettront des propositions relatives à l'adaptation de l'actuel catalogue de questions en tenant compte des modifications apportées à l'ADN 2011 décidées par le comité de sécurité de l'ADN et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Pour contribuer à ces travaux, le Secrétariat transmettra au plus tard à la fin du mois de mai la traduction allemande du compendium relatif à toutes les modifications de l'ADN (document CCNR-ZKR/ADN/18). Les versions française et anglaise de ce document (ECE/ADN/18) sont déjà disponibles sur le site de la CEE-ONU. Le Secrétariat remettra au groupe de travail informel le compendium des modifications demandées avant la prochaine réunion. Il est prévu de présenter le catalogue de questions actualisé pour l'année 2013 au Comité de sécurité de l'ADN, lors de sa réunion de janvier 2013 pour adoption.

V. Examen de l'expert ADN

(Point 2 du programme de travail)

A. Instructions relatives à l'examen d'experts ADN (ADN, Chapitre 8.2)

(Point 2.1 du programme de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2011/27 – Com. Secr. (Instruction relative à l'utilisation du catalogue de questions concernant l'examen d'experts ADN)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/6 – Com. Secr. (Instruction sur la page Web)

11. Le groupe de travail révisé les instructions relatives à l'examen d'experts ADN (document CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2011/27) et charge le Secrétariat de s'assurer de leur mise en ligne sur les sites Internet de la CCNR et de la CEE-ONU. La révision prend dès à présent en compte l'objectif d'examen intitulé "stabilité" exigible à partir du 1^{er} janvier.2013.

B. Evaluation du questionnaire "Etat des lieux concernant les formations et examens conformément au chapitre 8.2 de l'ADN"

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/19/INF.8 (Questionnaire)

WP.15/AC.2/19/INF.19 – Com. BE

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/17 – Com. CH

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/18 – Com. DE (Retour d'information de l'Allemagne)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/19 – Com. NL (Retour d'information des Pays-Bas)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/23 – Com. AT (Retour d'information de l'Autriche)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/24 – Com. RS (Retour d'information de la Serbie)

WP.15/AC.2/21/INF.2 – Com. RO (Retour d'information de la Roumanie)

12. Le groupe de travail informel décide de remettre à plus tard l'évaluation du questionnaire.

C. Harmonisation du chapitre 8.2 "Prescriptions relatives à la formation" avec l'ADN

(Point 2.3 du programme de travail)

WP.15/AC.2/18/INF.4

WP.15/AC.2/18/INF.7

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/38, V.I - paragraphe 29

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/5 – Com. DE (Sensibilisation à la sécurité)

13. Le groupe de travail informel n'estime pas nécessaire l'introduction d'un nouvel objectif d'examen sur la "sensibilisation à la sécurité". Il suggère plutôt d'intégrer des questions relatives à cette thématique aux objectifs d'examen déjà en place "chargement, déchargement et transport" ou "dangers et mesures de prévention".

14. Le groupe de travail informel suggère d'envisager l'augmentation du nombre de questions pour tenir compte d'autres thématiques importantes.

15. La délégation allemande est prête à soumettre sa proposition aux experts ADR et de faire un retour d'information au groupe de travail informel.

D. Réussite aux formations de spécialisation

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/3 – Com. DE (Réussite à l'examen)

16. Le groupe de travail informel n'aborde pas la proposition de l'Allemagne faute de temps.

VI. Clarifications de questions générales relatives au catalogue de questions

(Point 3 du programme de travail)

17. Le groupe de travail informel discute des questions générales relatives au catalogue de questions. Il ne prend aucune décision.

VII. Calendrier

18. Le groupe de travail informel accepte l'invitation de CEFIC, qui propose de tenir la prochaine réunion du 12 septembre 2012 à 14 heures au 13 septembre 2012 à 16 heures à Ludwigshafen, dans les locaux de BASF.
